



## ÉTUDE PRÉALABLE



Fiche de présentation



d'établir les éléments d'une **situation de référence** en début de projet qui pourra fournir une base pour son suivi-évaluation, l'évaluation ultérieure de ses résultats, de ses effets ou de son impact.

Avec l'étude préalable, le F3E contribue ainsi à **soutenir les capacités d'expérimentation** de ses membres. Il appuie donc des études préalables dans des champs d'intervention ou des démarches **innovants**. Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et **éventuellement un cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultant-e-s) pour réaliser une étude préalable.

Outre l'amélioration de la qualité des interventions, l'étude préalable permet à la structure membre et aux acteurs et actrices concerné-e-s de **renforcer leurs capacités** (le regard croisé membre / consultant-e / acteurs-actrices étant source d'apprentissage).

## 2. Quelles sont les caractéristiques d'une étude préalable ?

L'étude préalable approfondit la dimension **d'innovation du projet, ses conditions et ses leviers**, pour appréhender les différentes étapes du processus d'innovation. Dans ce sens, une étude préalable s'attache à analyser et à définir les **voies possibles des changements** visés à travers le projet.

Une étude préalable prévoit un **travail conjoint entre partenaires** sur l'analyse du contexte et la conception du projet. L'**analyse des acteurs et actrices**, de leurs positions, de leurs relations de pouvoir, de leur influence et de leurs relations en rapport avec le projet sont en fait partie, ainsi que l'analyse d'**autres acteurs et actrices stratégiques** par rapport au projet envisagé.

L'étude préalable fournit des éléments qui permettent aux acteurs et actrices de **préparer la mise en œuvre** d'un projet. A ce titre, elle permet la définition entre partenaires des aspects les plus **stratégiques** du projet, par exemple à travers l'élaboration de sa logique d'intervention, de sa vision et des chemins ou **leviers de changement** pour y tendre.

## 3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **études préalables accompagnées par le F3E** :

- ◆ L'étude préalable n'est ni une étude de marché, ni une étude d'identification de partenaire(s). Elle suppose qu'une **idée de projet** et (au moins un-e) **partenaire(s)** (ONG / association locale, structure d'appui, promoteur ou promotrice individuel-le, administration déconcentrée, collectivité territoriale...) **soie(nt) identifié-e(s) en amont**, même si l'étude préalable peut faire évoluer à la fois l'idée de projet et les modalités de partenariat envisagées.
- ◆ La décision de faire une étude préalable mais aussi son objet doivent découler d'un **choix validé par la structure membre**.
- ◆ La structure membre doit être **impliquée dans la mise en œuvre** du projet qui fera suite à l'étude préalable.
- ◆ Un regard attentif est porté sur la **cohérence du partenariat** (actuel et envisagé) avec le projet. Celui-ci doit être en **cohérence avec la politique et la stratégie** de la structure membre.
- ◆ Sont privilégiées les études préalables à des projets **multi acteurs-actrices** et qui intègrent cette dimension (c'est-à-dire les études préalables qui, dans leur montage et leur mise en œuvre, associent plusieurs acteurs et actrices distinct-e-s et complémentaires).

- ◆ Les produits de l'étude préalable doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif<sup>1</sup>.
- ◆ L'étude préalable doit tenir compte les **approches transversales** que sont le genre, la jeunesse et le développement durable.

## 4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E diffuse les produits issus des études préalables qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange...), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

Consultez notre site internet ([www.f3e.asso.fr](http://www.f3e.asso.fr)) pour télécharger des rapports d'études préalables et des ressources méthodologiques sur cette étape du cycle de vie d'une action de développement. Sur les « approches orientées changement », voir en particulier sur <https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/>.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E, consultez la page <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>.

---

<sup>1</sup> Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-delà, aux autres acteur-trice-s de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.